



Madame la Présidente du Conseil Régional de
Bourgogne-Franche-Comté

Besançon, le 25 novembre 2019

Remis en CHSCT du 26 novembre 2019

Madame la Présidente,

La CFDT prend acte de votre récente réponse à notre courrier du 26 juin relatif aux déshydrateurs.

Heureusement que nous savons qu'il y a eu des améliorations sur le terrain depuis notre alerte, ce qui nous conforte dans la démarche qui a été la nôtre, sinon les refus en deux pages de l'administration aurait de quoi nous interpeler.

Nous regrettons seulement qu'un état des lieux, lycée par lycée n'ait pas été fait au CHSCT pour démontrer ces avancées.

Nous prenons acte également du **refus de la Région de laisser des instances extérieures (ADEME, Services sanitaires) aller sur le terrain.**

Nous constatons que votre volonté d'écouter les utilisateurs est descendue du gestionnaire au chef de restauration, mais ne va jamais jusqu'au réel utilisateur de la machine si différent du chef cuisine. C'est très symptomatique de la non-participation, non-écoute des agents à tous les niveaux.

Il est affirmé que l'information concernant le substrat a « **toujours** » été faite, ce qui n'explique pas pourquoi des agents ont eu en main des sachets de substrat intitulés « fertilisant ».

Le contrôle que nous souhaitions portait sur le contrôle des rejets en eau pluviales (et non usées).

La Région a fait une erreur dans la prévention des risques relatifs aux déshydrateurs, il n'y a pas eu de conséquence dramatique, ce dont on peut se réjouir. La CFDT a alerté et des correctifs ont été apportés, nous nous en félicitons en espérant seulement ne pas passer à côté d'éléments qui auraient pu être analysés avec l'appui de partenaires extérieurs.

Enfin il n'a jamais été « convenu » que les organisations syndicales publieraient le compte-rendu de l'administration sur leurs blogs, dont le contenu leur appartient. Les moyens de communication de l'institution régionale sont sans commune mesure avec ceux des organisations syndicales et n'ont pas besoin d'un espace qui est réservé à l'expression syndicale. **Nous n'osons pas l'analyser comme une demande de droit de réponse ... ?**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre parfaite considération.

La Secrétaire de la section CFDT
du Conseil Régional

Dominique AUBRY-FRELIN